

ASSEMBLÉE NATIONALE

10 juillet 2009

FORMATION PROFESSIONNELLE TOUT AU LONG DE LA VIE - (n° 1793)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 208

présenté par
M. de Rugy, M. Yves Cochet et M. Mamère

ARTICLE PREMIER

Rédiger ainsi l'alinéa 4 :

« 2° Après les mots : « au développement », la fin du premier alinéa de l'article L. 6311-1 est ainsi rédigée : « soutenable de l'économie, à leur émancipation sociale et culturelle et à la sécurisation de leurs parcours professionnels. » ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Nous vivons en ce moment une double crise, à la fois économique et écologique. D'une part, notre mode de développement économique, fondé sur l'exploitation des sources d'énergies non-renouvelables et l'émission de gaz à effet de serre, n'est plus soutenable ; d'autre part, des pans entiers de notre économie, comme l'industrie automobile, sont menacés de disparition ou de restructuration profonde envoyant des milliers de personnes au chômage. Une réforme véritable de la formation professionnelle doit anticiper ces bouleversements et offrir aux salariés de ces secteurs ainsi qu'aux futurs demandeurs d'emploi des formations permettant une transformation écologique de l'économie.